

GUIDE PRATIQUE POUR LES COMMISSIONS COMMUNALES DU VIVRE-ENSEMBLE

Pistes pour un bon fonctionnement de la
commission du vivre-ensemble et une
collaboration efficace avec les responsables
politiques

Ce guide constitue une synthèse des échanges du *Forum fir d'Zesummeliwwen an eise Gemengen*, tenu à Niederanven le 27 novembre 2024 sur le thème « Nous sommes tou-te-s expert-e-s du vivre-ensemble ! Pistes pour un bon fonctionnement de la commission du vivre-ensemble (CCVEI) et une collaboration efficace avec les responsables politiques ».

Partant du constat qu'une bonne collaboration entre les responsables politiques d'une commune et les membres de la CCVEI peut grandement aider cette dernière dans la mise en œuvre de ses missions, le présent guide met en avant six bonnes pratiques à cet effet. Issues des échanges du Forum, ces bonnes pratiques concernent à la fois les CCVEI que les responsables politiques. Elles ont pour objectif de favoriser la communication, la concertation et la participation en faveur du vivre-ensemble interculturel au sein des communes.

Pour toute information supplémentaire sur le vivre-ensemble au sein des communes consultez:

- ⇒ <https://gemengen.zesummeliwwen.lu/>
- ⇒ <https://gemengen.zesummeliwwen.lu/bonnes-pratiques/>
- ⇒ **Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil:**
gemengen.zesummeliwwen@fm.etat.lu

La Commission communale du vivre-ensemble interculturel (CCVEI)

Constituée obligatoirement dans toutes les communes au plus tard 6 mois après les élections communales, la Commission communale du vivre-ensemble interculturel (CCVEI) est un partenaire incontournable en matière de vivre-ensemble interculturel au niveau local. Elle joue un rôle de relais important entre les non-Luxembourgeois-es et les Luxembourgeois-es, les non-Luxembourgeois-es et les responsables politiques locaux ainsi qu'entre les responsables politiques aux niveaux local et national.

Les missions et la composition de la CCVEI sont définies au Chapitre 3 de la loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel :

Art. 9. Les missions de la Commission communale du vivre-ensemble interculturel

(1) Dans toutes les communes, le conseil communal institue au plus tard six mois après les élections communales une commission consultative ayant dans ses attributions le vivre-ensemble interculturel de toutes les personnes résidant et travaillant sur le territoire de la commune.

(2) La commission communale a pour mission :

1° d'identifier les priorités et d'éventuels obstacles rencontrés dans le domaine du vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune ;

2° d'assister la commune dans le développement et la mise en œuvre des mesures et activités favorisant le vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune ;

3° de promouvoir l'accès à l'information, la participation citoyenne et la vie associative ;

4° de favoriser le dialogue, l'échange interculturel et la compréhension mutuelle entre tous les résidents de la commune ;

5° de veiller au respect des valeurs du vivre-ensemble interculturel et notamment de sensibiliser et de mettre en place des mesures de lutte contre le racisme et toute forme de discrimination au niveau de la commune ;

6° d'élire les représentants communaux du conseil supérieur.

Art. 10. La composition de la Commission communale du vivre-ensemble interculturel

(1) Les membres de la commission communale sont nommés par le conseil communal et doivent résider ou travailler sur le territoire de la commune. Au moins un représentant du conseil communal est membre de la commission communale.

(2) Les communes transmettent au ministre les noms et coordonnées de contact des membres de la commission communale.

(3) La composition et le fonctionnement de la commission communale sont fixés par règlement d'ordre intérieur.

Bonne pratique 1

Assurer une bonne coordination et communication entre la CCVEI et les dirigeants politiques

CCVEI

- Etablir des procédures claires pour le partage d'informations et la prise de décisions au sein de la CCVEI.
- Mise en place d'outils collaboratifs pour le partage instantané des informations.
- Inviter l'échevin·e en charge du vivre-ensemble interculturel à participer aux réunions de la CCVEI au moins 2 fois par an.

Responsables politiques

- Intégrer le vivre-ensemble dans la déclaration échevinale et attribuer officiellement cette responsabilité à un·e élu·e.
- Recruter ou désigner un·e coordinateur·trice du vivre-ensemble au sein de la commune, qui assure le secrétariat de la CCVEI et fait régulièrement rapport au conseil communal.
- Conclure une charte de collaboration entre la CCVEI et le conseil communal.
- Inviter le·la président·e de la CCVEI à présenter les actions de la CCVEI au sein du conseil communal au moins 1 fois par an.
- Etablir un règlement d'ordre intérieur, y compris une répartition des rôles entre CCVEI et conseil communal/collège échevinal, et des délais définis pour répondre aux demandes ou pour émettre un avis.

Bonne pratique 2

Etablir un budget et des procédures pour son utilisation

CCVEI

- Rédiger un dossier de demande de lancement d'un projet incluant une estimation des besoins (y compris budgétaires) et un calendrier de mobilisation.
- Mise en place d'ateliers de gestion de projet pour apprendre à définir et à réaliser efficacement un projet.
- Rechercher des partenariats ou subventions complémentaires pour renforcer les moyens matériels (subsidés auprès de ministères, fondations, institutions européennes etc.).

Responsables politiques

- Réserver un budget annuel à l'usage de la CCVEI.
- Etablir des procédures claires sur la manière dont la CCVEI peut accéder à ce budget.

Bonne pratique 3

Garantir l'accès aux infrastructures et aux ressources communales

Responsables politiques

- Donner à la CCVEI un accès privilégié aux salles et au matériel nécessaires pour leurs réunions et événements.
- Mettre les services communaux à disposition de la CCVEI pour assister à la mise en œuvre d'activités concrètes (services communication, égalité des chances, technique etc.).

Bonne pratique 4

Investir dans les aptitudes et compétences des membres de la CCVEI et des responsables politiques

CCVEI

- Inviter les membres de la CCVEI à participer à des formations en matière de vivre-ensemble interculturel, gestion de projets, communication, participation citoyenne etc.
- Organiser des séances de retours d'expérience sur les initiatives réussies (et non-réussies).

Responsables politiques

- Participer à des formations (INAP etc.).

Bonne pratique 5

Collaborer avec des tiers pour combiner les ressources et élargir la portée des actions

CCVEI

- Organiser des échanges réguliers avec d'autres commissions communales avec d'autres attributions (p.ex. commission scolaire, cohésion sociale etc.) afin d'exploiter les synergies et de favoriser le soutien mutuel.
- Rechercher une collaboration avec les associations locales
- Impliquer les résident-e-s et les travailleur-euse-s intéressé-e-s dans la mise en œuvre d'activités, par exemple en constituant des équipes citoyennes (Bierger Teams).
- S'inspirer des bonnes pratiques déjà testées dans d'autres communes luxembourgeoises et s'échanger avec la CCVEI de ces communes.

Responsables politiques

- Initier des échanges et des collaborations avec d'autres communes autour du thème du vivre-ensemble, et y inclure les membres des CCVEI.

Bonne pratique 6

Assurer la visibilité de la CCVEI et la communication de ses activités

CCVEI

- Organiser des journées portes ouvertes, témoignages etc.
- Organiser des ateliers citoyens interactifs et participatifs.
- Mise en place de sondages en ligne et enquêtes de terrain pour recueillir les opinions.
- Organisation de rencontres de quartier, dédié un ambassadeur pour un quartier, etc.).
- Création d'un planning annuel partagé en ligne avec un rétro-planning précis pour chaque action.

Responsables politiques

- Inclure les coordonnées de la CCVEI dans le Gemengebuet.
- Présenter la CCVEI sur le site de la commune et sur tout autre plateforme de communication de la commune.
- Valoriser les initiatives de la CCVEI en lui donnant la possibilité de partager des articles et des invitations sur l'ensemble des plateformes de communication de la commune.